



# Marie-Anne CHAPDELAINÉ

## Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 87

Infos Thématiques

### INFOS DIVERSES

#### ***ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - CONTRAT IMPACT SOCIAL***

Un appel à projets interministériel sur les contrats à impact social a été lancé le 15 mars par Martine Pinville, secrétaire d'Etat en charge de l'économie sociale et solidaire. Il vise à offrir aux porteurs de projets, mais aussi aux collectivités et à l'Etat, un cadre sécurisé leur permettant de tester ce dispositif de financement d'expérimentations sociales par un investisseur privé. Les contrats à impact social ont vocation à financer de nouvelles idées qui ne sont pas financées par des politiques publiques ou à des conditions normales de marché et répondant de façon innovante à des besoins jusque-là non satisfaits. Des investisseurs financent pour une durée limitée le fonctionnement du programme, mis en oeuvre par un entrepreneur. **Au terme de ce délai et en cas d'atteinte des objectifs fixés initialement dans le contrat et évalué par un expert indépendant, l'investisseur se voit rembourser son apport par la puissance publique**, avec éventuellement une petite rémunération variable en fonction des résultats, ou payer une prime si son investissement est une prise de participation. **Les objectifs fixés au départ sont relatifs à la performance sociale du programme - l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes**, par exemple. L'atteinte de ces objectifs doit permettre également à la collectivité de faire des économies. **Le contrat à impact social est ainsi un dispositif sans risque pour les pouvoirs publics : si les objectifs ne sont pas atteints, la collectivité ne rembourse pas l'investisseur ; si les objectifs sont atteints voire dépassés, la collectivité rembourse et rémunère l'investisseur**, tout en ayant évité d'autres dépenses qui auraient été plus conséquentes. **En cas de réussite, la collectivité peut alors choisir de mettre en oeuvre à plus grande échelle le programme.** L'appel à projets interministériel ouvert le 15 mars vise à fixer un cadre sécurisant pour les porteurs de projets, les pouvoirs publics et leurs partenaires. L'Etat interviendra dans quelques projets au titre de "payeur au résultat" et les différents ministères seront mobilisés selon la thématique du projet. Lorsque le payeur au résultat n'est pas l'Etat, les ministères concernés examineront le projet dans une perspective de labellisation. Ce label aura l'intérêt de cautionner la pertinence du projet, la solidité de la mécanique, afin de sécuriser la collectivité. Enfin, si le "consortium" n'est pas entièrement formé, le porteur de projet pourra déposer un appel à manifestation d'intérêt sur le site internet dédié ([www.contrat-impact-social.fr](http://www.contrat-impact-social.fr)). Le ministère jouera alors le rôle d'intermédiaire pour qu'un éventuel partenariat se noue autour du projet. **L'appel à projets est ouvert jusqu'à janvier 2017. La sélection des projets s'effectuera en cinq fois, entre juin 2016 et mars 2017.** Martine Pinville : « C'est une mesure de gauche, progressiste, qui apporte plus de solidarité et d'initiatives au sein de la société française. »

#### ***PROJET DE LOI BIODIVERSITE – AGENCE FRANCAISE BIODIVERSITE***

Le titre 3 du projet de loi relatif à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages vient d'être examiné par l'Assemblée nationale. Il vise à créer un outil d'expertise et de pilotage unique, l'Agence française pour la biodiversité. La création de cette agence fait écho à une forte demande sociale liée à un besoin de nature, porteuse de création d'emplois verts, d'innovation et de développement économique et territorial. Elle aura pour mission d'oeuvrer en faveur d'une meilleure préservation des espaces naturels, de leur faune et de leur flore, et d'une action plus concertée des services de l'Etat. L'objectif fixé par la ministre est une mise en place effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Afin d'avancer la mise en place opérationnelle en 2016, **Ségolène Royal a décidé d'anticiper le vote de la loi et d'entamer une démarche de préfiguration, qui permette à chaque partie prenante de mieux identifier les enjeux et de mieux exprimer ses attentes.** Barbara Pompili se rendra dans les prochaines semaines à la rencontre des personnels qui intégreront la future Agence au service des territoires : « Une des missions centrales de mon action est de faciliter le dialogue, favoriser le contact entre les collectivités et l'Agence pour que

Contact : [marianne.chapdelaine@gmail.com](mailto:marianne.chapdelaine@gmail.com) - Tel : 02 99 86 00 71

ces synergies voient le jour : préservation de la biodiversité et décentralisation doivent aller de pair, c'est une condition de la réussite de notre ambition commune ». L'Assemblée nationale a voté un amendement pour donner aux régions l'initiative de créer des délégations territoriales de l'AFB. **L'Agence française pour la biodiversité, deuxième grand opérateur de l'État en matière d'environnement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**. L'agence, établissement public à caractère administratif, regroupera les 1200 agents de quatre organismes existants : l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), l'Atelier technique des espaces naturels, l'Agence des aires marines protégées et les Parcs nationaux de France.

#### **LOGEMENT – PROJET DE LOI ACTION LOGEMENT**

**Emmanuelle Cosse s'est félicitée jeudi 17 mars de l'adoption en première lecture du projet de loi Action Logement aujourd'hui à l'Assemblée nationale et réaffirme son soutien à la réforme initiée par les partenaires sociaux.** Le réseau Action Logement, anciennement appelé « 1% logement », a pour objectif de faciliter l'accès au logement des salariés, afin de favoriser l'emploi et la mobilité professionnelle. En cela, Action Logement intervient à l'articulation de deux préoccupations principales de nos concitoyens : l'emploi et le logement. Ces deux préoccupations sont indissociables et constituent, l'une comme l'autre, des priorités du gouvernement. Les partenaires sociaux ayant décidé de réorganiser Action Logement, un projet de réforme structurelle a été élaboré afin d'améliorer le fonctionnement interne du réseau, de renforcer son efficacité pour dégager de nouvelles marges de manoeuvre sur la politique du logement et d'apporter un meilleur service aux salariés dans leur projet d'acquisition ou de rénovation, ainsi que dans leur mobilité. Le projet de loi adopté ce matin en première lecture par les Députés vise ainsi à habiliter le gouvernement à réformer et moderniser Action Logement, comme prévu dans la convention quinquennale 2015-2019, en créant une nouvelle structure plus cohérente qui : - pilote l'ensemble du groupe, avec pour mission essentielle de conclure avec l'État les conventions quinquennales relatives aux emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) et de veiller à leur mise en oeuvre ; - ouvre un pôle « service unique », chargé de collecter la (PEEC) et de proposer des solutions en matière de logement aux salariés ; - crée un pôle « immobilier », chargé de rationaliser la gestion des opérateurs immobiliers dépendant d'Action Logement et de mettre en oeuvre la politique immobilière précisée dans les conventions quinquennales. Plus lisible, plus efficient et encore mieux implanté localement une fois réformé, le dispositif Action Logement fonctionnera aussi avec des partenariats renforcés et des relations de proximité accrues avec les collectivités territoriales. **Après le vote à l'Assemblée nationale, le projet de loi sera examiné par le Sénat. S'agissant d'une procédure accélérée pour une promulgation d'ici l'été 2016, il n'y aura pas de deuxième lecture** : si le texte adopté par le Sénat diffère de celui de l'Assemblée nationale, une commission mixte paritaire sera réunie. **Par la suite, le gouvernement pourra publier des ordonnances pour mener à bien dans les meilleurs délais cette réforme**, afin de doter Action Logement de l'efficacité et de la réactivité que requièrent ses missions au service des salariés et des entreprises. « *Le vote unanime des députés reflète l'esprit de concertation et d'association de tous les acteurs qui a présidé à l'élaboration du projet. Nous poursuivrons dans cette voie, puisque je me suis engagée à associer les parlementaires à l'élaboration des futurs projets d'ordonnance* », a déclaré Emmanuelle Cosse à l'issue de la séance. « *Je me réjouis de l'adoption en première lecture de cette réforme qui contribuera à sécuriser le financement du logement social et à en améliorer l'accessibilité pour nos concitoyens. C'est un atout supplémentaire pour la relance de la construction et pour la bataille pour l'emploi que mène le gouvernement dans tous les domaines* », a conclu la ministre du Logement et de l'Habitat durable. **Le rôle d'Action Logement** : Action Logement (ex 1% Logement) désigne le programme qui gère la participation des employeurs à l'effort de construction. Employeurs et salariés y sont représentés pour gérer paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés. Sa mission est de faciliter le logement pour favoriser l'emploi.

#### **LOGEMENT – OUTRE-MER**

**Emmanuelle Cosse et George Pau-Langevin ont salué jeudi 17 mars le lancement de l'appel à projet « Améliorer la qualité de la construction dans les territoires ultra-marins ». Déclinaison du Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (PACTE 2015-2018), il vise à accompagner les territoires ultra-marins dans leur mutation vers des façons de construire répondant aux impératifs de la transition énergétique et à leurs réalités climatiques, économiques et sociales.** Dans les outre-mer où les défis de l'habitat durable et la transition énergétique se posent avec une acuité toute particulière, le secteur du logement doit répondre à des contraintes environnementales et d'approvisionnements spécifiques, des besoins en production et en rénovation de logements et une nécessaire maîtrise des coûts de construction et de réhabilitation. Pour accompagner les territoires concernés, l'appel à projet « Améliorer la qualité de construction dans les territoires

ultra-marins » couvre trois axes : • l'amélioration de la connaissance des bâtiments, matériaux et filières en outre-mer ; • le développement d'outils pratiques destinés aux professionnels ; • la formation des professionnels et le soutien à l'innovation. Il s'agit tout autant de susciter la montée en compétence des professionnels du bâtiment que de favoriser les initiatives innovantes dans différents domaines : réhabilitation, construction neuve, maîtrise des coûts... Ouvert à tous les acteurs publics et privés de la filière, pour toutes tailles de projets, en outre-mer comme en métropole, il permettra notamment de faire émerger et de financer des solutions techniques innovantes, laboratoires d'essais, plateformes de formation, bases de données, réseaux d'acteurs locaux... Les lauréats seront sélectionnés en trois vagues successives avec une date de clôture finale fixée au 28 avril 2017. Les clôtures intermédiaires – 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> décembre 2016 – permettront de lancer les premiers projets sans attendre. Dans le cadre de ce même programme PACTE, a également été lancé l'appel à manifestation d'intérêt « Actualiser et compléter les règles de l'art adaptées aux territoires ultra-marins » qui complète la démarche. Il vise à déterminer ou réviser les savoir-faire de la construction en outre-mer pour définir les référentiels techniques de la profession et s'adapter aux conditions spécifiques de ces territoires. Les organismes techniques et/ou experts ont jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour se manifester. **Le PACTE** Lancé début 2015 par Sylvia Pinel le PACTE a pour vocation d'accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment dans le champ de l'efficacité énergétique pour renforcer la qualité de la construction et réduire la sinistralité. Doté de 30 millions d'euros, il est présidé par Sabine Basili, vice-présidente de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB). [www.programmepacte.fr](http://www.programmepacte.fr) **Le Plan logement Outre-mer.** Signé le 26 mars 2015 par George Pau-Langevin, ministre des outre-mer, Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, et Myriam El Khomri, secrétaire d'État chargée de la politique de la ville et 13 partenaires nationaux, le plan logement outre-mer 2015-2020 fixe un cadre d'objectifs et de moyens en vue de relancer la production et la réhabilitation d'au moins 10 000 logements par an, d'accélérer la rénovation du parc immobilier, de renforcer la lutte contre l'habitat insalubre et de favoriser la transition énergétique. Le plan a donné lieu à des déclinaisons dans chaque région et collectivité d'outre-mer pour tenir compte des adaptations nécessaires dans ces territoires et mobiliser l'ensemble des acteurs locaux. [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

### **HANDICAP – ACCESSIBILITE UNIVERSELLE**

**A l'occasion de la semaine nationale des personnes handicapées physiques, Ségolène Neuville souhaite rappeler l'engagement du gouvernement en faveur de l'accessibilité universelle.** En matière d'accessibilité du bâti, la Secrétaire d'État rappelle les premiers résultats encourageants de la mise en place des **agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP)**. La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, donnait 10 ans aux établissements recevant du public pour se rendre accessibles. Fin 2014, à quelques mois de l'échéance, 30% étaient accessibles, soit près de 300 000 (50 000 ayant fait l'objet de travaux et 250 000 étant accessibles dès leur construction). Pour remédier à la situation, le gouvernement a donné aux gestionnaires des 70% des établissements demeurés non accessibles, jusqu'au 27 septembre 2015 pour déposer leur Ad'AP. Les Ad'AP sont des documents de programmation pluriannuelle, précisant la nature des travaux de mise en accessibilité et leur coût ; ils engagent les gestionnaires d'établissement à réaliser les travaux dans un délai de un à trois ans. Au 1<sup>er</sup> février 2016, 405 000 établissements étaient entrés dans le « dispositif Ad'AP ». **L'amélioration de la vie quotidienne des personnes handicapées est également une priorité.** La carte « mobilité inclusion » annoncée par le Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap de décembre 2014, sera disponible à partir du premier janvier 2017. Elle se substituera aux cartes dites « de stationnement », « de priorité » et « d'invalidité » tout en maintenant les droits des personnes. L'objectif est de raccourcir nettement le délai d'obtention de la carte, quelle qu'elle soit (stationnement, priorité, inclusion). **Pour ce qui concerne l'emploi des personnes handicapées,** Marisol Touraine et Ségolène Neuville ont souhaité que la prime d'activité soit cumulable, pour les travailleurs handicapés en milieu ordinaire, en entreprise adaptée et en établissement et service d'aide par le travail (ESAT), avec l'allocation adulte handicapé (AAH). Par ailleurs, afin de dynamiser la négociation collective sur handicap, Myriam El Khomri organisait le 4 février 2016, une table ronde avec l'ensemble des partenaires sociaux et les associations représentatives des personnes handicapées. Faire progresser l'accessibilité, c'est aussi garantir l'accès à l'éducation dès le plus jeune âge et jusqu'aux études supérieures. A la rentrée scolaire 2014-2015, on comptait 260 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu dit « ordinaire », soit une augmentation de 121% depuis 2006. De nombreuses mesures sont mises en oeuvre pour améliorer encore la situation, parmi lesquelles la poursuite du recrutement d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), qui pourront bénéficier progressivement d'un vrai diplôme ainsi que d'un passage en contrat à durée indéterminée. Deux autres exemples peuvent être également cités : celui du développement des unités

d'enseignement en maternelle pour les jeunes enfants autistes (100 sont prévus d'ici 2017) et la relocalisation dans des écoles ordinaires de celles qui sont actuellement situées au sein des instituts médico-éducatifs (100 ont été relocalisés sur l'année scolaire 2015-2016). A l'université, les objectifs d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement ont été amplifiés, ainsi que l'effort de recherche dans le domaine du handicap. Le chef de l'Etat a aussi donné aux universités comme objectif l'adoption, d'ici à la fin de l'année 2017, d'un « schéma directeur handicap » permettant d'améliorer l'accessibilité des formations proposées et de valoriser les recherches dans le champ du handicap et des dispositifs d'accessibilité. **Le gouvernement est mobilisé pour que l'accessibilité continue de progresser.**

### **EDUCATION - TUTORIEL ADMISSION POST BAC**

**Afin d'aider les futurs bacheliers à finaliser leurs choix de vœux sur la plateforme Admission Post Bac (APB) et plus particulièrement les futurs bacs pros et technos, le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche met en ligne son 2e tutoriel « Bac général, bac techno, bac pro : faites vos vœux sur APB » sur : <http://dai.ly/x3yck8t> .** Conçu à partir d'une conversation sur un tchat entre deux lycéens, ce tutoriel de 2 minutes environ est plus particulièrement destiné aux futurs bacheliers des filières professionnelles et technologiques afin : De les informer sur les places qui leur sont réservées en BTS et en IUT ; De les guider dans leurs choix afin de les aider au mieux à formuler leurs vœux sur APB. Pour mémoire, un premier tutoriel « Admission Post Bac, c'est parti », toujours visionnable sur : [http://www.dailymotion.com/video/x3ntv83\\_admission-post-bac\\_school](http://www.dailymotion.com/video/x3ntv83_admission-post-bac_school) , explique les différentes étapes de la procédure APB, de la création du dossier à l'inscription des vœux et présente les nouveautés 2016 de la procédure.

### **GRECE – RENFORTS MATERIELS**

**Jean-Marc Ayrault et Bernard Cazeneuve saluent la réception aujourd'hui par la Grèce des renforts matériels de la sécurité civile destinés à la soutenir pour faire face à la crise migratoire.** Ils viennent compléter les nouveaux moyens en termes de soutien pour les contrôles aux frontières et le traitement des demandes d'asile, annoncés dans la lettre franco-allemande signée par Bernard Cazeneuve et Thomas de Maizière et adressée à la Commission européenne le 18 mars dernier. **Cette aide répond à la demande d'assistance formulée par les autorités grecques le 29 février dernier pour les aider dans leur gestion de la crise des migrants en envoyant sur place des matériels de première nécessité. Deux missions d'assistance ont été conjointement organisées entre le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère des affaires étrangères et du développement international et le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'intérieur.** La première mission, organisée début mars, apporte **une contribution matérielle** composée d'abris préfabriqués, d'équipements de chauffage, des conteneurs sanitaires, et d'équipements destinés à la distribution d'eau potable. La seconde mission **complète cette première dotation** en envoyant des tentes, des groupes électrogènes et des matériels complémentaires de distribution d'eau potable. Ces matériels sont partis cette semaine des établissements de soutien opérationnel et logistique de sécurité civile de Mery-sur-Oise (95) et la Valentine (13). La livraison complète des matériels a été achevée aujourd'hui. **Le gouvernement réaffirme sa détermination à soutenir les autorités grecques face à la crise migratoire, dans le cadre des décisions européennes déjà adoptées, et notamment le mécanisme de relocalisation des réfugiés.**

### **INDEPENDANCE DE LA JUSTICE – REFORME DU CSM**

« Auditionné ce jour par la Commission des Lois de l'Assemblée nationale sur le Projet de loi constitutionnelle réformant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), j'ai souhaité exprimer dans une tribune mon souhait d'inscrire dans notre Constitution « **la garantie d'indépendance de la magistrature qui, seule, assurera l'égalité des justiciables** ». Dans un procès, tout citoyen doit avoir la garantie que les juges se prononceront équitablement, selon des critères qui ont leur fondement dans la loi, et leurs limites, dans leurs propres consciences. Cette exigence de justice indépendante et impartiale est essentielle pour que les justiciables aient confiance dans ce mode de régulation apaisée des conflits par le droit, éloigné de l'esprit de vengeance privée. Le Président de la République a donc souhaité que, le 5 avril prochain, l'Assemblée nationale soit à nouveau saisie du projet de loi réformant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM). L'objectif est à la fois simple, urgent, nécessaire et de bon sens : il s'agit d'inscrire dans notre Loi fondamentale, la garantie d'indépendance qui, seule, assurera l'égalité

des justiciables. Ce texte est en calaminé depuis trois ans, en raison des différences entre les versions adoptées par les deux chambres, lors de la première lecture au parlement. Pourtant, un consensus existe sur l'essentiel : consacrer l'impartialité du parquet et renforcer les pouvoirs de discipline et de nomination du CSM. Comme ces deux avancées répondent aux critiques de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, lesquelles nuisent gravement à la crédibilité internationale de notre système judiciaire, il serait proprement inconcevable de les laisser en suspens. En décidant que la mission du CSM sera de « concourir » à garantir l'indépendance de l'autorité judiciaire et non plus d'« assister le Président de la République », nous donnerons réellement corps à la séparation des pouvoirs. En alignant l'indépendance statutaire des procureurs sur celle des magistrats du siège, c'est-à-dire en prévoyant que les nominations seront soumises à l'avis conforme du CSM, nous protégeons les magistrats de toute influence. Depuis 2009, les gardes des Sceaux successifs ne s'affranchissent plus des avis du CSM. La pratique est vertueuse, mais il n'en demeure pas moins que les usages, lorsqu'ils ne sont pas légitimés par la loi, résistent parfois mal aux impératifs ou petits accommodements du moment. Nul doute qu'une garantie constitutionnelle sera toujours préférable à une bonne pratique, dont la pérennisation dépend seulement de la volonté d'un gouvernement à s'y conformer. La cohérence exige que la Constitution garantisse l'impartialité des membres du parquet comme elle garantit celle des magistrats du siège. En effet, les magistrats du siège et ceux du parquet sont recrutés de manière identique, suivent une formation similaire et connaissent un même déroulement de carrière. Pourtant, à ce jour, seuls les magistrats du siège sont nommés sur avis conforme du CSM qui a seul compétence pour se prononcer en matière de discipline les concernant. Avec la réforme proposée, ce régime sera aussi celui du parquet. Elle permettra de renforcer l'unité judiciaire. Le temps est donc venu de conduire à son terme cette réforme de toute manière inéluctable, car conforme au sens de l'histoire, et de parachever un processus, dont la finalité est de garantir l'indépendance de la justice. Les parties prenantes l'attendent ; la société en a besoin. **Ce compromis n'est ni décevant par rapport à son ambition initiale, ni superflu dans sa portée. Cette réforme est tout à la fois de bon sens, nécessaire et urgente. Elle porte une ambition pour notre justice. Ce n'est qu'une question de bonne volonté !** » (J-J. Urvoas, 23/03/16).

### **EGALITE CITOYENNETE – CONSULTATION PUBLIQUE**

**A partir de ce mercredi 23 mars, le Gouvernement donne la parole aux citoyens sur les enjeux d'égalité et de citoyenneté, d'abord dans le cadre du comité interministériel qui se tiendra le 13 avril 2016 puis du projet de loi qui sera débattu au Parlement début juin.** La première phase qui concerne le comité interministériel se déroulera jusqu'au 6 avril 2016. Il s'agit d'une invitation à formuler des propositions pour répondre à 8 défis en prise avec la vie quotidienne. Ecole, engagement et émancipation des jeunes, emploi et entrepreneuriat, égalité réelle : autant de thèmes sur lesquels les Français, et notamment les jeunes, ont des choses à dire et à proposer. **La contribution la plus votée au sein de chaque défi sera discutée lors du Comité interministériel**, à l'occasion d'ateliers composés d'associations et de citoyens. Les auteurs des 8 contributions seront invités à les présenter. Ce travail collectif sera ensuite restitué aux ministres. Chaque contribution publiée sur la plateforme sera lue et intégrée dans la synthèse qui sera rendue publique à l'issue de la consultation. **Pour contribuer, rendez-vous du 23 mars au 6 avril 2016 sur [egalite-citoyennete-participez.gouv.fr](http://egalite-citoyennete-participez.gouv.fr).**

### **EMPLOI – HANDICAP – PLAN 500 000 FORMATIONS**

**Ce vendredi 25 mars Myriam El Khomri se rendra à Bordeaux, en région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Elle inaugurera la 9e édition des Olympiades des métiers pour les personnes en situation de handicap, « les Abilympics ». A l'occasion de ce déplacement, la convention régionale du Plan 500 000 formations supplémentaires sera également signée. La France, organisatrice du 9e championnat du monde des métiers des personnes handicapées.** Aux côtés de M. Alain Rousset, Président de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Myriam El Khomri inaugurera les Abilympics, le 9e championnat du monde des métiers des personnes handicapées, organisé pour la première fois par la France. Cet événement a pour vocation de montrer au grand public et aux employeurs les compétences professionnelles des personnes en situation de handicap, dans une grande diversité de métiers, mais aussi de changer le regard porté sur le handicap. Pendant les deux jours de compétition, se succéderont démonstrations de métiers, animations culturelles, sportives et pédagogiques, tables rondes et conférences. Parallèlement, et sur le même lieu, auront lieu les 44e WorldSkills, plus communément appelés Olympiades des Métiers. La Ministre et le Président de la Région inaugureront également ces sélections régionales des métiers qui permettent à des jeunes du monde entier de mesurer leur savoir-faire dans 49 métiers et d'être présents à la finale nationale qui se tiendra du 9 au 11 mars 2017 à Bordeaux. En fin de matinée, Myriam El Khomri visitera la société L'Electrolyse. Située à Latresne, cette PME est notamment spécialisée dans les

procédés de traitement de surface, un domaine d'activité stratégique pour le secteur ASD (Aéronautique Spatial Défense), et dans le traitement et la valorisation des déchets spéciaux. Ce sera l'occasion de souligner la contribution de cette entreprise au développement économique du territoire, et ses enjeux en termes d'emploi.

**La signature de la convention régionale Aquitaine Limousin Poitou-Charentes du Plan 500 000 formations supplémentaires.** L'après-midi, en présence de la ministre, M. Alain Rousset et M. Pierre Dartout, préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, préfet de la Gironde, signeront la convention régionale Aquitaine Limousin Poitou-Charentes du Plan 500 000 formations supplémentaires. Sous réserve d'un vote favorable du Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation professionnelle (COPAREF) Aquitaine Limousin Poitou-Charentes lors de sa réunion du matin, M. Michel Gaussens et M. Olivier Chabot, co-présidents du COPAREF signeront également la convention, au nom des partenaires sociaux. Cette signature fait suite à l'annonce du plan d'urgence pour l'emploi par le Président de la République le 18 janvier dernier. L'un de ses axes prioritaires est l'intensification de l'effort de formation à destination des personnes en recherche d'emploi. La mobilisation est sans précédent puisqu'il s'agit de doubler le nombre d'actions de formation au bénéfice de ces personnes, en le portant à un million. Cette ambition forte, pour laquelle l'Etat dégage à titre exceptionnel un milliard d'euros implique l'ensemble des acteurs de la formation, dont les conseils régionaux qui assureront la coordination de sa mise en oeuvre au plus près des territoires. Cet investissement majeur dans la formation professionnelle s'inscrit en pleine cohérence avec les objectifs du projet de loi porté par Myriam El Khomri. La formation est au coeur des avancées qui découleront de cette loi à travers l'instauration d'un nouveau *Compte personnel d'activité* qui ouvre un droit universel à la formation pour tous nos concitoyens, quel que soit leur statut. C'est également le sens de la Garantie jeunes, expérimentée depuis 2015 et dont le succès a incité le Gouvernement à en étendre le principe pour tout jeune sans qualification et sans emploi. La formation est un outil essentiel pour une insertion professionnelle et sociale réussie.

### **PLAN 500 000 FORMATIONS – BRETAGNE**

**Clotilde Valter s'est rendue mercredi 23 à Rennes pour la signature du protocole d'accord du plan Breton pour l'emploi, traduction territoriale du plan 500 000 formations supplémentaires.** Le protocole a été signé par le Conseil régional de Bretagne, représenté par M. Loïc Chesnais-Girard, premier Vice-président, M. Patrick Strzoda, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, ainsi que par le Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (COPAREF) Bretagne, représenté par sa Présidente, Mme Véronique Le Faucheur, et son Vice-président, M. Yann Lejolivet.

**Les signataires se sont mis d'accord pour proposer cette année en Bretagne, 47 000 parcours de formation aux personnes en recherche d'emploi.** Le Conseil Régional coordonnera la réalisation de 13 400 formations supplémentaires par rapport à 2015 et l'Etat en compensera le coût à hauteur de 40 millions d'euros. Les partenaires sociaux sont parties prenantes dans la gouvernance du plan et contribueront à l'effort financier en faveur de la formation des personnes qui en ont le plus besoin en mobilisant notamment le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP). Pour les acteurs locaux, le plan 500 000 formations supplémentaires constitue avant tout une opportunité pour déployer des organisations quadripartites territoriales. C'est sur la base des expérimentations déjà menées en Bretagne et en fonction des pratiques territoriales, que ces gouvernances se mettront en oeuvre à l'échelle des départements ou des pays. Pour Clotilde Valter cette dynamique régionale s'inscrit dans « une tradition de travail partenarial et une pratique du quadripartisme qui n'ont pas attendu la loi du 5 mars 2014 pour se mettre en place en Bretagne ». **Renforcer l'accès à la formation pour les personnes en recherche d'emploi :** Le *Plan 500 000 formations supplémentaires* exprime une volonté politique forte qui s'articule autour de trois objectifs : porter en 2016 le nombre d'actions de formation au bénéfice des personnes en recherche d'emploi à hauteur de 1 million, ce qui représente un doublement par rapport à 2015 ; réaliser 300 000 de ces formations prioritairement pour les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et de longue durée, qui sont les plus durement frappés par le chômage ; préparer l'avenir par le développement de formations aux nouveaux métiers, liés à la transition énergétique ou à la transformation numérique par exemple. Tout au long de la mise en oeuvre du plan, une attention particulière sera portée à deux conditions essentielles de succès : d'une part, la qualité des formations réalisées, d'autre part, l'accompagnement des bénéficiaires en sortie de formation, afin de favoriser l'accès à l'emploi ou vers d'autres formations pour compléter un parcours de qualification. Pour Mme Le Faucheur, Présidente du COPAREF, la dimension d'accompagnement, tant en amont qu'en aval des formations, est un élément majeur de la réussite du déploiement opérationnel du plan. **Une gouvernance partenariale, des moyens financiers exceptionnels.** Compte tenu des compétences que leur reconnaît la loi, les Régions volontaires assurent la coordination de la mise en

oeuvre territoriale du plan, sous réserve qu'elles s'engagent à maintenir leur effort propre en faveur de la formation des personnes en recherche d'emploi, au niveau de ce qui a été accompli en 2015. L'effort mis en oeuvre pour la réalisation des actions de formation supplémentaires en région par rapport à 2015 est compensé par l'État qui dégage à cet effet une enveloppe financière exceptionnelle de 1 Md€. Georgette Breard, Vice-Présidente du Conseil Régional en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage voit dans ce plan « l'occasion d'engager les demandeurs d'emploi dans une dynamique positive et de mettre en oeuvre une « gouvernance innovante ». A ce titre, les partenaires bretons ont notamment décidé de créer un comité des financeurs afin de garantir la prise en charge des formations à tout individu quels que soient sa situation ou son statut. A la date du 23 mars 2016, quatre conventions régionales de déploiement du plan 500 000 formations supplémentaires sont signées, la Région Nord Pas-de-Calais Picardie étant elle aussi entrée dans le dispositif aujourd'hui, lors d'une signature quadripartite en présence de **Myriam El Khomri**, ministre du travail, de la formation professionnelle et de l'apprentissage. **Myriam El Khomri et Clotilde Valter continueront à se rendre dans les prochains jours dans les régions de France qui souhaitent s'engager dans ce partenariat dynamique au bénéfice des personnes en recherche d'emploi.**

### ***ECONOMIE – CONTRAT FILIERE SPORT***

**Emmanuel Macron, Patrick Kanner et Matthias Fekl ont signé ce mercredi 23 mars le contrat de la filière Sport avec Olivier Ginon, PDG de GL-Events et vice-président de la filière.** Fruit de onze mois de travaux ayant mobilisé plus de 110 acteurs, dont 76 entreprises, 12 fédérations et ligues sportives et 10 opérateurs publics, la création de la filière sport a pour objectif de structurer le secteur afin de permettre aux entreprises françaises de prendre pleinement part à la croissance générée par l'économie du sport au niveau mondial. **Quatre axes couvrant l'ensemble des problématiques de la filière ont été fixés dans le contrat** : Le renforcement des coopérations entre les acteurs de la filière ; Le renouvellement de l'écosystème du financement des équipements sportifs ; La promotion de l'innovation au sein de la filière Sport ; La structuration de l'offre française à l'international. Dans ce cadre, trois mesures seront prioritaires et devront se concrétiser dès 2016 pour certains d'entre elles, et au plus tard d'ici la fin de l'année 2017 pour d'autres. Définir un référentiel commun pour la conception des équipements. S'agissant de la réalisation et de l'exploitation des équipements et des événements sportifs, il est essentiel de définir des standards partagés par l'ensemble de la filière. Ces référentiels devront par ailleurs permettre de développer des « équipements vitrines », servant de référence tant au niveau national qu'au niveau international ; Créer un démonstrateur virtuel sur les solutions du futur. Dès à présent, les savoir-faire de pointe des acteurs de la filière peuvent être valorisés et montrés aux clients potentiels en utilisant le levier du numérique. Il s'agit de réaliser un démonstrateur financé par les entreprises elles-mêmes, favorisant la recherche et la démonstration de solutions prospectives pour répondre aux besoins des clientèles (stades modernes, solutions de mobilité durable, nouvelle billetterie électronique, etc.) ; Structurer la filière à l'export. La conquête à l'export se matérialisera rapidement avec la mise en place, dans le cadre de besoins identifiés par les entreprises, de « clubs sport à l'export » implantés sur les marchés ciblés, en particulier la Chine. En parallèle, les ministres ont entendu certaines des recommandations formulées par les acteurs de la filière et portant sur le renouvellement du financement des infrastructures sportives et l'identification des leviers permettant de renforcer la part des financements privés. A cette fin, une mission conjointe de l'IGF et de l'IGJS sera très prochainement mandatée dans le but d'objectiver les problématiques liées par exemple aux garanties d'emprunt et à la fiscalité indirecte. Dans le même temps, seront recensées les mesures pouvant être intégrées au chantier de simplification mené par le Gouvernement pour mieux prendre en compte les évolutions en matière de construction d'équipements et alléger les procédures. D'ores et déjà, l'Observatoire de l'économie du sport est à l'oeuvre pour réaliser les études prioritaires de la filière. Deux études de marché sont actuellement en cours, l'une portant sur les chaînes de valeur de l'événementiel sportif, l'autre sur l'analyse prospective des marchés du sport en France. De son côté, le Centre national pour le développement du sport (CNDS) va mettre en place des concours d'idées annuels sur la réalisation d'équipements sportifs et lancera un appel à projet annuel pour la conception d'équipements sportifs à vocation de démonstrateurs. **L'économie du sport représente près de 2% du PIB français et 410 000 personnes travaillent dans ce secteur, hors bénévolat.** Notre pays dispose de solides atouts pour être compétitif à l'international, dont la compétence et la diversité de nos entreprises, des grandes sociétés et des PME innovantes, reconnues mondialement.

## **TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILISATION DES BANQUES**

Ségolène Royal a adressé mercredi 23 mars un courrier aux principales banques françaises pour mobiliser le secteur bancaire en faveur de la transition énergétique et la création d'emplois verts. Les banques ont en effet un rôle essentiel pour : - **aider les ménages à financer leurs travaux de rénovation énergétique avec l'éco-prêt à taux** - financé par l'État - dont le recours est facilité depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 grâce au cumul possible avec crédit d'impôt transition énergétique (CITE) ; - **financer la transition énergétique** en proposant des fonds verts aux épargnants notamment les fonds qui bénéficieront du label d'État « transition écologique et énergétique pour le climat » ; - **inciter les gestionnaires de fonds à rendre des comptes sur l'empreinte carbone** de leurs décisions d'investissements, sans attendre l'obligation légale qui s'appliquera l'an prochain. Un prix sera décerné aux meilleurs rapports climats avant la fin de l'été. Retrouvez en ligne : le courrier adressé par Ségolène Royal aux principales banques ; le dossier « CITE+écoPTZ : « un duo d'aides pour la rénovation énergétique »

## **COREE DU SUD**

Jean-Marc Ayrault se rend en Corée du 23 au 25 mars prochains afin de lancer l'Année de la France en Corée. Sa visite intervient alors que nous célébrons cette année le 130<sup>ème</sup> anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays. M. Ayrault assistera le 23 mars à Séoul à la création du chorégraphe José Montalvo avec la compagnie nationale de danse de Corée qui marquera officiellement le lancement de l'Année de la France en Corée. **Il tiendra, le 24 mars, avec son homologue, M. Yun Byung-se, la première session du dialogue stratégique franco-coréen.** Placée sous le signe de la créativité et de l'innovation, l'Année de la France en Corée se déroulera de mars à décembre 2016. **Plus de 200 événements sont prévus à Séoul et dans les principales villes de Corée,** dans des domaines aussi variés que la culture, l'économie et l'innovation, la coopération universitaire, le tourisme, la gastronomie et le sport. La Corée du Sud a, par ailleurs, été l'invitée d'honneur du salon du livre qui s'est tenu à Paris du 17 au 23 mars. 5

## **SECURITE SANITAIRE INTERNATIONALE**

André Vallini a participé mercredi 23 mars à Lyon, aux côtés du président de la République et de M. Jacob Zuma, président de l'Afrique du Sud, à la conférence de haut niveau sur la sécurité sanitaire internationale. Co-organisée par la France et la Commission européenne, cette conférence est placée sous le patronage de l'organisation mondiale de la santé, qui réfléchit en ce moment à la façon d'adapter sa structure aux défis posés par les urgences sanitaires. **La conférence contribuera notamment à développer une approche et des outils communs pour accélérer la mise en oeuvre du règlement sanitaire international,** instrument juridique international adopté pour éviter les risques graves pour la santé publique. **M. Vallini a assisté à cette occasion au lancement de la commission des Nations unies sur les emplois en santé et la croissance économique,** initiative co-présidée par le président de la République et son homologue sud-africain. Cette commission est chargée de formuler des propositions d'actions sur la manière de soutenir la création d'emplois pérennes dans le secteur sanitaire et social.

## **RUSSIE – UKRAINE**

Nadia Savtchenko, députée ukrainienne, a été condamnée le 22 mars 2016 à 22 ans de prison par un tribunal russe. Des membres de notre ambassade et de celles d'autres partenaires de l'Union européenne ont assisté à son procès. **Nous appelons les autorités russes à tenir pleinement compte des préoccupations suscitées par le déroulement de ce procès, conformément aux engagements qui sont les leurs de respecter l'État de droit et les libertés fondamentales. Dans ce contexte, nous appelons à nouveau toutes les parties au processus de Minsk à procéder à la libération de tous les prisonniers,** selon le principe agréé à Minsk de "tous contre tous". Nous demandons en particulier à la Russie de libérer Mme Savtchenko, dont la santé est par ailleurs préoccupante.

## **BURUNDI**

La France condamne la poursuite des violences au Burundi. Alors que la région et la communauté internationale poursuivent leur mobilisation pour la résolution de la crise, tous les acteurs burundais doivent s'engager sans délai sur la voie d'un règlement politique. La France rappelle son soutien à la facilitation menée par l'ancien président tanzanien, Benjamin Mkapaet et salue la mission qu'il vient d'effectuer dans la région. Nous continuons de mobiliser nos partenaires à cette fin, notamment au conseil de sécurité des Nations unies. Il est impératif que l'ensemble des parties burundaises renoncent à l'usage de la violence sur le terrain. Les violations des droits de l'Homme, les assassinats, les attaques armées doivent cesser, afin de permettre la reprise du dialogue. Les débats



du conseil des droits de l'Homme, qui se sont tenus le 22 mars sur le Burundi, ont montré l'unité de la communauté internationale.

### **INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DOCTEURS**

**Le 23 mars 2016, Thierry Mandon a ouvert le groupe de travail en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes docteurs dans l'entreprise.** Lors de cette rencontre, Thierry Mandon a souligné avec force toute la valeur ajoutée que peuvent apporter à la compétitivité de l'économie française les détenteurs de doctorat. Ce diplôme, trop longtemps perçu comme une passerelle entre l'université et la recherche fondamentale est aujourd'hui un accélérateur d'innovation pour les entreprises. D'une part sur le plan international du fait de la reconnaissance mondiale dont ce diplôme dispose, d'autre part sur le plan national où les jeunes docteurs peuvent apporter aux entreprises un esprit innovant dans leur champ de spécialité qui façonne les avancées les plus pointues. La richesse qui peut ressortir de l'association entre doctorants et entrepreneurs doit être mise à profit par les acteurs économiques français. C'est pourquoi Thierry Mandon a souhaité encourager les recruteurs à embaucher des jeunes docteurs. Le ministre a également précisé que les dispositifs publics comme le Crédit d'Impôt Recherche et les conventions Ciffre peuvent servir de levier à l'embauche. A l'occasion de déplacements, des réunions se tiendront entre les universités et les acteurs des entreprises pour renforcer l'emploi des jeunes docteurs dans le secteur privé.

### **TRANSFORMATION NUMERIQUE - PME**

**A l'occasion de la cérémonie d'installation des nouveaux membres du Conseil National du Numérique le mercredi 23 mars 2016, Emmanuel Macron, Matthias Fekl, Martine Pinville et Axelle Lemaire ont saisi le Conseil National du Numérique sur le sujet de la transformation numérique des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Le Conseil national du numérique élaborera, en liaison très étroite avec la Direction Générale des Entreprises, et en co-construction avec les différents acteurs partenaires, un plan d'action national pour la transition numérique des PME.** Les premiers résultats des réflexions seront remis aux Ministres en juin 2016, soit un an après la présentation de la stratégie numérique du Gouvernement, et avec l'objectif de pouvoir mettre en place des actions avant la fin de l'année 2016. **Les petites et moyennes entreprises représentent 99,8 % du nombre total d'entreprises en France. Elles emploient 7,1 millions de salariés, réalisent un chiffre d'affaires de 1 300 milliards d'euros annuel, soit plus d'un tiers du chiffre d'affaires total des entreprises françaises.** Avec la transition numérique, le paysage économique se redessine et nos entreprises sont confrontées à de multiples nouveaux défis : bouleversement des chaînes de valeur traditionnelles, compétition internationale sur des marchés globalisés, besoin d'investissements plus importants pour suivre la course à l'innovation, diversification des modes de production et de vente des biens et services, ou encore transformation des métiers. **Plusieurs indicateurs objectivent le risque d'un retard de la transition numérique des PME. Par exemple, en 2015, seulement 66,1 % des PME françaises étaient équipées d'un site Internet contre 95,1 % des PME finlandaises et 80,3 % des PME britanniques. Le plan d'action du Conseil national du numérique apportera des réponses opérationnelles aux insuffisances identifiées.** Pour les TPE et PME françaises, la transition numérique représente bien plus d'opportunités que de menaces. Certaines entreprises ont pu considérablement développer leurs marchés grâce à la vente en ligne, et ainsi investir dans de nouveaux outils et créer des emplois. **Ces exemples doivent montrer la voie et encourager d'autres entreprises à se lancer dans le e-commerce, qui est également un moyen de développer les exportations.**

Source Porte-parolat du Gouvernement – 23 mars 2016